

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 9/2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

Daniel DEREGNAUCOURT

14, rue Emile Glineur

59148 FLINES-LEZ-RACHES

Association

Les Amis de Montreuil

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Le dimanche 4 février 2024 de 11h00 à 20h00

À l'occasion du :

Repas dansant

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 16 janvier 2024.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL